

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°095

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoint au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Monsieur Thierry AUGY | Monsieur Samuel MARTIN |
| Madame Christiane DESCAMPS | Monsieur Alain DESCAMPS |
| Monsieur Zayen CHIKHDENE | Monsieur Dominique DANDRIEUX |
| Madame Maryse EMEL | Monsieur Miguel MONTEIRO |
| Monsieur Lewis CHARTIER | Monsieur Pierre SACK |
| Madame Margaux HOUIS | Madame Sandrine DESIR |
| Madame Mizgin OZHAN | Monsieur Jerome LEGENDRE |
| Madame Nadege NIFEUR | Monsieur Marc GUERRIEN |
| Madame Safia BOUCHA | Monsieur Jean jacques KARMAN |
| Madame Meriem DERKAOUI | Monsieur Anthony DAGUET |

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Prestation de restauration collective du personnel communal de la ville d'Aubervilliers et du personnel de Plaine commune localisé dans les locaux municipaux. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché en vue de la mise en place d'une prestation de restauration collective destinée au personnel communal ainsi qu'au personnel de Plaine commune localisé dans les locaux municipaux de la collectivité ;

Adoption à la majorité par 39 pour , 14 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la mise en place d'une prestation de restauration collective destinée au personnel communal de la ville d'Aubervilliers ainsi qu'au personnel de Plaine commune localisé dans les locaux municipaux, conformément aux articles L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il sera renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois fois au maximum.

DIT QUE les prix de l'accord-cadre sont unitaires.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le contrat avec la société ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage

de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-Imc120558-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,
Karine FRANCLET

